



Maisons-Alfort, le 24 août 2009

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
TRADIALIMACES, identique à EXTRALUGEC SR (revente)**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par TRADI-AGRI, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation TRADIALIMACES.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence EXTRALUGEC SR détenu par PHYTEUROP dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9000753 est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2011 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour TRADIALIMACES est bien strictement identique à celle déclarée pour EXTRALUGEC SR ;

Considérant que les attestations d'engagements de fourniture et d'approvisionnement de la préparation d'origine entre PHYTEUROP et TRADI-AGRI ont été fournies ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation TRADIALIMACES, présentée par TRADI-AGRI, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit EXTRALUGEC SR.

La Directrice générale adjointe

Valérie BADUEL